

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Propos introductif	1
Le contexte général d'élaboration du Budget primitif 2020	2
Les données budgétaires propres à la Communauté de communes du canton d'Erstein	8
- La structure budgétaire	8
- Les niveaux de recettes	8
- Les attributions de compensation	11
- La dette	12
- Dépenses et organisation du personnel	13
- Compétences, projets et services	17
- L'investissement : aboutissement et nouveaux projets	21
Conclusion	23

L'article L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les dispositions de l'article L.2312-1 du même code sont applicables à la communauté de communes. Cet article prévoit chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires.

La loi NOTRe prévoit que « dans les collectivités de 3500 habitants et plus, le maire ou le président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Lorsque l'EPCI comporte une commune de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de notre communauté de communes, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours qui suit les débats. Il est également mis à la disposition du public qui en est avisé.

Le débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de s'exprimer sur la stratégie financière de cette dernière ;
- de prendre connaissance d'un ensemble d'informations concernant le personnel (évolution des effectifs...)
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et notamment dans le cadre d'investissements pluriannuels.

Contexte général d'élaboration du budget primitif 2020

(Source : Fonds Monétaire International, « Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale », juillet 2019)

Une croissance mondiale encore languissante

Il est prévu que la croissance mondiale s'établira à 3,2 % en 2019, puis accélérera à 3,5 % en 2020 (soit 0,1 point de pourcentage de moins que la prévision des PEM d'avril 2019 pour les deux années). Sur le front commercial, la prévision tient compte du relèvement de 10 à 25 % de droits de douane américains sur 200 milliards d'exportations chinoises en mai 2019, et des mesures de représailles adoptées par la Chine. Les révisions à la baisse des prévisions de croissance pour la Chine et les pays émergents d'Asie correspondent plus ou moins à l'impact simulé d'une intensification des tensions commerciales et des effets connexes sur la confiance qui sont examinés dans l'encadré scénario 1 des PEM d'octobre 2018.

L'accélération de la croissance mondiale qui est attendue en 2020 repose dans une large mesure sur plusieurs facteurs :

- 1) l'état d'esprit sur les marchés financiers reste positif ;
- 2) les freins temporaires continuent de disparaître, notamment dans la zone euro ;
- 3) certains pays émergents en difficulté, comme l'Argentine et la Turquie, se stabilisent ;
- 4) un effondrement encore plus violent est évité dans d'autres pays, comme l'Iran et le Venezuela. La stabilisation ou le redressement qui est attendu dans les pays en difficulté représente environ 70 % de la hausse de la prévision de croissance mondiale pour 2020 par rapport à 2019.

À leur tour, ces facteurs reposent sur un contexte mondial propice qui fait en sorte que le ton plus conciliant des banques centrales et les mesures de stimulation en Chine ne sont pas atténués par une escalade des tensions commerciales ou un Brexit désordonné.

Zone Euro : révisions à la baisse.

Dans la zone euro, la croissance devrait atteindre 1,3 % en 2019 et 1,6 % en 2020 (0,1 point de pourcentage de plus qu'en avril). La prévision pour 2019 est révisée à la baisse légèrement pour l'Allemagne (en raison d'une demande extérieure plus faible que prévu, qui pèse aussi sur l'investissement), mais elle est inchangée pour la France (où les mesures budgétaires devraient soutenir la croissance et où les effets négatifs des manifestations s'estompent) et en Italie (où les perspectives budgétaires incertaines sont similaires à celles d'avril, et pèsent sur l'investissement et la demande intérieure). En Espagne, la croissance a été révisée à la hausse pour 2019, du fait de la vigueur de l'investissement et de la faiblesse des importations au début de l'année. La croissance dans la zone euro devrait s'accélérer sur le reste de l'année et en 2020, car la demande extérieure devrait se redresser et des facteurs temporaires (notamment la baisse des immatriculations d'automobiles en Allemagne et les manifestations en France) continuent de s'estomper.

Etats-Unis d'Amérique : un ralentissement prévu pour 2020

Aux États-Unis, la croissance devrait s'établir à 2,6 % en 2019 (0,3 point de pourcentage de plus que dans les perspectives de l'économie mondiale (PEM d'avril), avant de ralentir à 1,9 % en 2020 tandis que la relance budgétaire prendra fin. La révision de la prévision pour 2019 tient à un premier trimestre meilleur que prévu. Si le chiffre global est solide du fait de la robustesse des exportations et de l'accumulation des stocks, la demande intérieure a été un peu plus faible que prévu, de même que les importations, en partie à cause de l'effet des droits de douane. Ces développements laissent entrevoir un ralentissement de l'expansion sur le reste de l'année.

Les pays européens émergents et en développement : une croissance modérée

Les perspectives en demi-teinte des pays européens émergents ou en développement pour 2019 s'expliquent dans une large mesure par les perspectives de la Turquie, où, après une croissance supérieure aux prévisions au premier trimestre grâce à une aide budgétaire plus élevée que prévu, l'activité devrait de nouveau se contracter en raison des ajustements nécessaires de la politique économique. Plusieurs autres pays d'Europe centrale et orientale enregistrent une croissance vigoureuse grâce à la résilience de leur demande intérieure et à l'augmentation des salaires.

La région devrait connaître une croissance de 1 % en 2019 (0,2 point de pourcentage de plus que prévu dans les PEM d'avril, portée par une croissance robuste au premier trimestre). La croissance devrait monter à 2,3 % en 2020 (0,5 point de pourcentage de moins que dans les PEM d'avril, du fait dans une large mesure du ralentissement attendu pour le reste de 2019 en Turquie).

Risques de dégradation

Les risques de dégradation se sont intensifiés depuis les PEM (ndlr : perspectives d'économie mondiale) d'avril 2019. Il s'agit de l'escalade des tensions commerciales et technologiques, de la possibilité d'un épisode prolongé d'aversion au

désinflationnistes qui rendent les chocs plus persistants.

LES PREVISIONS ECONOMIQUES DE LA LOI DE FINANCE 2020

(source : economie.gouv.fr : présentation générale du Projet de Loi de Finances 2020)

La croissance demeurerait robuste en France en 2019 et 2020

Portée par les réformes mises en œuvre par le Gouvernement, la croissance demeurerait robuste en 2019 et 2020, à +1,4% puis +1,3%.

Après une année 2017 particulièrement dynamique (+2,4%), portée par une conjoncture mondiale très favorable, l'activité a ralenti en 2018 (+1,7%) tout en gardant un rythme de croissance solide et proche de son potentiel, nettement supérieur à celui observé entre 2012 et 2016 (qui a été en moyenne de +0,8% par an).

En dépit du ralentissement économique mondial (lié notamment à la montée des tensions commerciales, des incertitudes autour du Brexit), la croissance française résiste mieux que celle de certains de ses partenaires européens comme l'Allemagne ou l'Italie. En 2019 et 2020, l'économie française devrait conserver un rythme de croissance solide grâce à ses moteurs internes et aux réformes de structure (fiscalité du capital, marché du travail, attractivité) mises en œuvre par le Gouvernement. L'investissement des

entreprises devrait rester dynamique dans un contexte financier toujours favorable. Il se normaliserait progressivement à horizon 2020. La consommation des ménages bénéficierait de toutes les mesures mises en œuvre ainsi que du dynamisme de l'emploi. En 2019, le pouvoir d'achat accélérerait fortement pour atteindre un niveau de croissance inégalé depuis 2007, à +2,0%.

La consommation accélérerait en 2020, les ménages consommant progressivement leurs gains de pouvoir d'achat. L'inflation diminuerait en 2019 (+1,2%) après une année 2018 marquée par la forte hausse des cours du pétrole (+1,8%).

PROJECTIONS DE CROISSANCE F.M.I. Une croissance mondiale languissante



risque mettant au jour les facteurs de vulnérabilité financière qui se sont accumulés pendant des années de taux d'intérêt bas, des tensions géopolitiques et de la montée de tensions

Elle serait stable en 2020 à +1,2%. Aussi, le Gouvernement a obtenu de bons résultats sur le front économique, en particulier l'abaissement du taux de chômage (8,5% de la population active au second trimestre 2019, en diminution de 0,6 point par rapport au second trimestre 2018) dans un contexte de croissance économique dynamique.

PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2020 : LES GRANDES ORIENTATIONS

Après deux premiers budgets qui ont permis de lancer les chantiers de transformation les plus urgents, le projet de loi de finances pour 2020 ouvre l'acte 2 du quinquennat, dont il traduit les ambitions politiques : encourager les initiatives, protéger les Français et préparer l'avenir.

Tableau de synthèse

En % de PIB	2017	2018	2019	2020
Déficit public	-2,8%	-2,5%	-3,1%	-2,2%
Ajustement structurel	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)*	1,4%	-0,3%	0,7%	0,7%
Taux de PO (hors CI et hors bascule CICE)*	45,2%	45,0%	44,7%	44,3%
Taux de dépenses publiques (hors CI)*	55,0%	54,4%	53,8%	53,4%
Dettes publiques	98,4%	98,4%	98,8%	98,7%

Note de lecture : les chiffres présentés sont hors effet de l'intégration de France Compétences

Encourager les initiatives

Dans un contexte d'urgence écologique, économique et sociale, le présent projet de loi de finances témoigne de la volonté du Gouvernement d'investir dans une croissance durable, en accompagnant le retour à l'emploi et en protégeant les plus faibles. La priorité donnée au travail s'accompagne d'une volonté forte de redistribuer du pouvoir d'achat aux Français, en diminuant massivement les impôts qui pèsent sur les ménages. Les classes moyennes bénéficieront ainsi tout particulièrement d'une baisse majeure de l'impôt sur le revenu visible dès janvier 2020, ainsi que la poursuite de la baisse de la taxe d'habitation, qui aura totalement disparu en 2023.

Protéger les Français

La protection de nos concitoyens à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières se traduira par un renforcement des moyens régalien de

l'État accordés à la justice, à la défense et à la sécurité.

Préparer l'avenir

Afin de préparer la France de demain, le Gouvernement fait par ailleurs le choix d'investir massivement dans l'éducation et la formation, en commençant dès l'école primaire, tout en poursuivant la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les Compétences ainsi que la poursuite du Grand plan d'investissement pour faire émerger un nouveau modèle de croissance.

Évolution des prélèvements obligatoires

En 2020, les prélèvements obligatoires diminueraient de - 10,2 Md€, hors effet

temporaire de la transformation du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en allègement de cotisations, soit une diminution de 30Md€ depuis 2017. Les prélèvements obligatoires sur les ménages diminueront de - 9,3 Md€ soit -

20,6 Md€ depuis 2017, du fait principalement de l'engagement du Gouvernement de diminuer de - 5 Md€ l'impôt sur le revenu sur les classes moyennes et de supprimer intégralement la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. La prévision tient aussi compte de la défiscalisation des heures supplémentaires (- 0,8 Md€) votée dans le cadre de la loi portant mesures d'urgence économique et sociale. Les prélèvements obligatoires sur les entreprises diminueront en outre de - 1,0 Md€, hors contrecoups ponctuels, soit - 9,4 Md€ depuis 2017.

Cette diminution inclut la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés (- 2,5 Md€) dont le taux atteindra 25 % en 2022. Le budget 2020 accélère la baisse des prélèvements obligatoires mise en œuvre depuis 2017 pour favoriser le travail, le pouvoir d'achat, la croissance et l'emploi.

Le taux de prélèvements obligatoires s'établira ainsi à 44,0 % en 2020 (hors France Compétences), soit une diminution de plus d'un point par rapport à 2017 (45,2 %), conformément aux engagements du Président de la République.

En 2018, les dépenses des collectivités locales ont progressé de + 2,0%, comme en 2017. L'accélération des dépenses d'investissement en lien avec le cycle électoral (+8,1% en 2018 contre +4,4% en 2017) a été compensée par la maîtrise

Principales mesures nouvelles en prélèvements obligatoires - effets cumulés depuis 2017

	2018	2019	2020
Ménages	-1,1	-11,3	-20,6
Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales	-2,9	-6,5	-10,2
Remplacement de l'ISF par l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	-3,2	-3,2	-3,2
Mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU)	-1,4	-1,7	-1,8
Augmentation des taux Agirc-Arrco (part ménages)		1,1	1,0
Bascule cotisations CSG	4,4	0,4	0,2
Annulation de la hausse de la CSG pour les retraités modestes		-1,6	-1,5
Fiscalité du tabac	0,9	1,3	1,8
Fiscalité énergétique (part ménages = 66 %)	2,4	2,4	2,4
Élargissement du crédit d'impôt pour l'emploi de personnes à domicile	-1,0	-1,0	-1,0
Prolongation et prorogation du CITE	-0,3	0,5	0,6
Exonération et défiscalisation des heures supplémentaires		-3,0	-3,8
Réforme du barème de l'IR			-5,0
Entreprises	-8,6	-8,5	-9,4
Baisse du taux d'IS de 33 % à 25 %	-1,2	-1,9	-4,4
CICE - montée en charge et hausse de taux de 6 % à 7 % *	-3,3	-3,8	-3,8
Surtaxe exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés	-4,8	-4,9	-4,9
Fiscalité énergétique (part entreprises = 34 %)	1,3	1,3	1,3
Augmentation des taux Agirc-Arrco (part entreprises)		0,7	0,7
Réforme de la taxation des plus-values brutes à long terme		0,4	0,7
Taxe sur les services du numérique		0,4	0,4
Création d'un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires	-0,6	-0,6	
Suppression de la niche TICPE sur le gazole non-routier			0,2

des dépenses de fonctionnement (+0,8% en 2018, contre + 1,5% en 2017).

Les dépenses de fonctionnement des collectivités ont fortement ralenti en 2018 et devraient progresser modérément en 2019 dans les limites de la trajectoire définie par la contractualisation prévue dans la LPFP 2018-2022

Le ralentissement des dépenses de fonctionnement en 2018 résulte notamment de l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement institué

Des dépenses sociales maîtrisées

L'effort de maîtrise des dépenses sociales se poursuit en 2020 afin de rendre compatible le retour rapide à l'équilibre de la sécurité sociale avec les efforts déjà entrepris en faveur de la compétitivité et de l'augmentation du pouvoir d'achat des actifs ainsi que le financement des mesures d'urgence économique et sociale.

La maîtrise des dépenses sociales s'accompagne notamment d'une progression de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) limité à 2,3% en 2020, après +2,5% en 2019.

La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales

De bons résultats en 2018 sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales qui doivent être confirmés jusqu'en 2020.

par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) et du dispositif de contractualisation financière entre l'État et les 322 plus grandes collectivités institué par l'article 29. L'effet de ces dispositifs a en outre été amplifié par le report de 2018 à 2019 du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), qui a permis de ne pas alourdir la masse salariale des collectivités.

En 2019, la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités devrait s'accroître sous l'effet notamment de la mise en œuvre des mesures salariales, mais la progression 2019 devrait respecter le niveau prévu par la LPFP (+1,2%).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLF POUR 2020

En 2020, la logique partenariale de contractualisation avec les collectivités locales sera reconduite pour poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en tenant compte du ralentissement des dépenses d'investissement en lien avec le cycle électoral.

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Les concours financiers en 2020

Répartition des crédits budgétaires



Programmation des crédits budgétaires et des taxes

	LFI 2019 constant	PLF 2020 constant	Mesure de périmètre et de transfert	PLF 2020 courant	2021 courant	2022 courant
Prélèvements sur recettes	40,58 Md€	41,01 Md€	-0,11 Md€	40,90 Md€		
Crédits du budget général*	3,44 Md€	3,45 Md€	-0,00 Md€	3,45 Md€	3,53 Md€	3,59 Md€
TVA affectée aux régions	4,30 Md€	4,43 Md€	-	4,43 Md€	4,55 Md€	4,69 Md€
Total des concours financiers	48,32 Md€	48,89 Md€	-0,11 Md€	48,78 Md€	8,09 Md€	8,29 Md€

Dans le même temps, l'Etat confirme le soutien qu'il apporte aux collectivités locales :

- les concours financiers augmenteront de 600 M€ par rapport à 2019 ;
- la DGF du bloc communal et des départements sera stabilisée (26,9 Md€ à périmètre constant) ;
- la TVA des régions progressera de 128 M€ par rapport à 2019 ;
- les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à un niveau élevé de 2 Md€, en hausse de 1 Md€ depuis 2014 ;
- les dotations d'investissement relatives aux équipements scolaires s'élèveront à près d'1 Md€ en 2020 ;
- le montant du FCVTA est évalué à 6 Md€, soit +351 M€ par rapport à 2019.

Poursuivre une logique partenariale et renforcer la solidarité entre territoires

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018-2022 a profondément modifié les relations financières entre l'État et les

collectivités, en substituant à la baisse abrupte des concours financiers de l'État réalisée entre 2014 et 2017 une approche partenariale, fondée sur la confiance et reposant sur la stabilisation de ces concours et, en contrepartie, sur une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement des collectivités.

Après quatre années de baisse entre 2014 et 2017, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements et du bloc communal est à nouveau stabilisée au plan national, à hauteur

de 27 Md€. Le renforcement de la péréquation est poursuivi, en faveur des collectivités les plus fragiles (180 M€ pour les communes et 10 M€ pour les départements). Conformément aux engagements pris par le Président de la République le 1er février dernier, le PLF 2020 amorce l'alignement des montants de péréquation allouée aux communes des départements d'Outre-mer, par rapport à la métropole, et initie une réforme des modalités de répartition de cette enveloppe afin de la rendre plus équitable.

Cette première étape sera approfondie à l'aune des conclusions de la mission confiée au député Jean-René Cazeneuve et au sénateur Georges Patient.

Le PLF 2020 prévoit le financement, au profit des communes, des mesures du projet de loi « Engagement et proximité » (10 M€) examiné à l'automne au Parlement. Les communes bénéficient par ailleurs d'un accompagnement financier renforcé pour mener à bien leurs missions : 1,5 M€ pour le fonds d'aide au

relogement d'urgence (FARU) et 6 M€ supplémentaires au titre du déploiement de nouvelles bornes de demandes de titres d'identité (dotation « titres sécurisés »).

Les régions, qui se sont vu allouer une fraction de TVA en substitution de leur ancienne DGF à compter de 2018, bénéficient du fort dynamisme de cette nouvelle recette avec une progression estimée à 128 M€ entre 2020 et 2019, soit 404 M€ de plus que leur DGF 2017. Un prélèvement sur recettes au profit des régions destiné à assurer la neutralité financière de la réforme de l'apprentissage est créé, en sus de l'affectation d'une part de TICPE (218 M€ au total).

Soutenir l'investissement local et les territoires fragilisés

L'effort de l'État en faveur de l'investissement local, significativement accru depuis 2017, se poursuit dans le projet de loi de finances pour 2020 et atteint 9 Md€, dont 6 Md€ au titre du FCTVA.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements sont

maintenues à un niveau historiquement élevé : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) atteint ainsi plus d'1 Md€, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 570 M€, et la dotation politique de la ville (DPV) 150 M€. Au total, ces dotations atteignent donc 1,8 Md€, soit plus d'1 Md€ de plus qu'en 2014. Pour ce qui concerne les départements, la dotation de soutien à leur investissement (DSID) est également maintenue à son niveau 2019 (0,2 Md€ d'engagements nouveaux).

Par ailleurs, les collectivités devraient bénéficier de la progression de leurs attributions au titre du FCTVA (6 Md€), principal vecteur de soutien à l'investissement local. Sous l'effet combiné de la reprise de l'investissement local et du cycle électoral, le FCTVA connaîtrait ainsi une hausse estimée à 0,4 Md€.

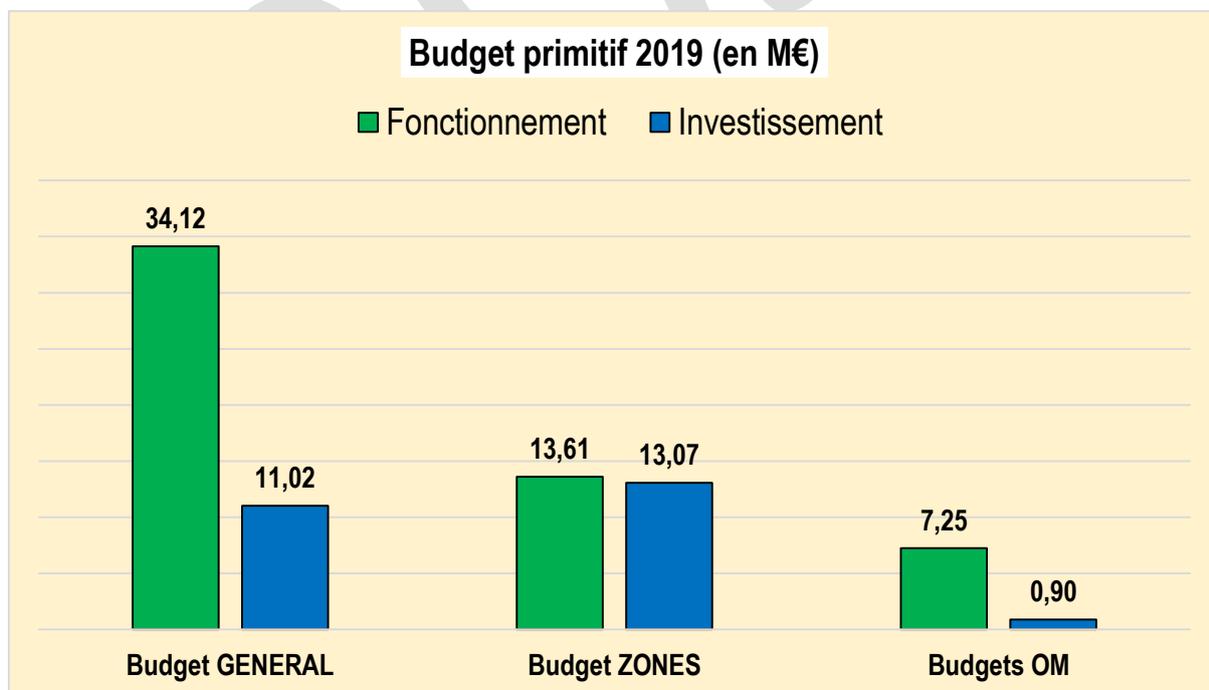
Enfin, la dotation à destination des collectivités touchées par des événements climatiques est maintenue au niveau de 2019, afin de financer des actions garantissant la solidarité de l'État auprès des territoires fragilisés.

Les données budgétaires propres à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

1. La structure budgétaire

Avec l'intégration, au 1^{er} janvier 2020, du Budget annexe GENS DU VOYAGE dans le Budget GENERAL, la structure budgétaire de la CCCE s'articule désormais autour d'un Budget principal et de neuf budgets annexes :

- 1) Budget principal GENERAL
- 2) Budget annexe CINEMA
- 3) Budget annexe ZEC BENFELD
- 4) Budget annexe ZAC ERSTEIN
- 5) Budget annexe ZI KRAFFT ERSTEIN
- 6) Budget annexe ZI GERSTHEIM
- 7) Budget annexe ZI HINDISHEIM
- 8) Budget annexe ZI RHINAU
- 9) Budget annexe ORDURES MENAGERES ERSTEIN
- 10) Budget annexe ORDURES MENAGERES SMICTOM



2. Les niveaux de recettes : fiscalité, dotations et prélèvements de l'Etat et autres

La Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN (CCCE) est placée sous le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Depuis la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017, les évolutions suivantes ont été constatées sur le produit fiscal et les dotation et prélèvement de l'Etat :

En M €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 (projection)	BP 2020 (projection)
Taxes foncières (TF) et d'habitation (TH)+CFE	12,61	12,80	13,14	13,21	13,33
La projection pour le BP 2020 prend en compte la revalorisation des bases de 0,9 % inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2020.					
Compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, il convient d'abonder ces montants des allocations compensatrices versées par l'Etat, ainsi que des rôles supplémentaires :					
Allocations compensatrices (AC)	0,20	0,20	0,28	0,28	0,28
Rôles supplémentaires (RS)	0,15	0,35	0	0,14	0,14
Total TF TH + CFE + AC + RS	12,96	13,35	13,42	13,63	13,75
Variations de CA à CA		+ 3,0 %		+ 2,1 %	
Variation de BP à BP					+ 2,5 %
Dans un contexte de maintien des taux d'imposition depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCCE bénéficie du dynamisme de sa fiscalité directe locale.					

Les autres composantes du produit fiscal sont les suivantes :

En M €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 (projection)	BP 2020 (projection)
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	3,31	3,32	3,47	3,47	3,57
Variation de CA à CA		+ 0,5 %		+ 4,5 %	
Variation de BP à BP					+ 2,9 %
La projection pour le BP 2020 prend en compte une estimation de + 3 % déjà communiquée par la DGFIP.					
Depuis 2017, la CVAE constitue la recette fiscale la plus dynamique de la CCCE.					

En M €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 (projection)	BP 2020 (projection)
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0,478	0,354	0,354	0,411	0,411
L'évolution entre 2018 et 2019 se décompose comme suit :					
			Montant 2018	Montant 2019	Variation
LECLERC ERSTEIN			174 865	174 638	- 227
INTERMARCHE BENFELD			82 714	85 911	+ 3 197
CLC ALSACE BENFELD			0	48 224	+ 48 224
SUPER U BOOFZHEIM			32 256	31 995	- 261
ERSTEIN BRICOLAGE ERSTEIN			13 309	11 947	- 1 362
NORMA BENFELD			9 847	11 038	+ 1 191
LIDL ERSTEIN			9 505	10 019	+ 514
MEUBLES KRANKLADER BENFELD			7 841	7 841	0
M C M ERSTEIN			5 913	5 642	- 271
NAPALO BAZAR BENFELD			5 089	5 089	0
ELECTRO DU RHIN BOOFZHEIM			4 698	4 468	- 230
CENTRALE INTERNATIONALE DE DISTRIBUTION ERSTEIN			0	3 338	+ 3 338
TREFLE VERT BENFELD			3 324	3 324	0
FORGIARINI KOGENHEIM			2 644	3 077	+ 433
ACTION FRANCE ERSTEIN			0	2 774	+ 2 774
CHAUSSA BENFELD			2 079	2 079	0
		Total	354 084	411 404	+ 57 320

A noter que ce montant sera probablement en hausse en raison de l'intégration de la nouvelle zone à Erstein, à savoir « Les Portes du Ried ».

En M €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 (projection)	BP 2020 (projection)
Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER)	0,666	0,670	0,679	0,679	0,679
Total TF TH + CFE + AC + RS + CVAE + TASCOM + IFER	17,405	17,691	17,923	18,137	18,416
Variation de CA à CA Variation de BP à BP		+ 1,64 %		+ 2,52 %	+ 2,75 %
Le dynamisme des recettes fiscales totales est encore plus élevé que celui des seules taxes ménage.					

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a connu les évolutions suivantes de 2017 à 2019 :

En M €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 (projection)	BP 2020 (projection)
Dotation de compensation	2,201	2,155	2,155	2,105	2,105
Dotation d'intercommunalité	0,860	0,870	0,870	0,826	0,826
Total DGF	3,061	3,024	3,024	2,931	2,931

L'agrégation du produit fiscal avec la DGF s'établit comme suit :

En M €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 (projection)	BP 2020 (projection)
Total fiscalité + DGF	20,466	20,715	20,947	21,068	21,347

Les prélèvements de l'Etat au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ont connu les évolutions suivantes depuis 2017 :

En M €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 (projection)	BP 2020 (projection)
Prélèvement FPIC	0,182	0,187	0,187	0,195	0,195
Prélèvement FNGIR	0,609	0,609	0,609	0,609	0,609
Total Prélèvements	0,791	0,796	0,796	0,804	0,804

3. Les attributions de compensation

Le montant des attributions de compensation reversées aux communes s'appuie sur la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11 septembre 2019 et la délibération du 6 novembre 2019.

Pour 2019, les montants par commune sont les suivants :

Commune de BENFELD	780 250 €
Commune de BOLSENHEIM	27 192 €
Commune de BOOFZHEIM	117 539 €
Commune de DAUBENSAND	134 967 €
Commune de DIEBOLSHEIM	35 425 €
Commune d'ERSTEIN	3 199 392 €
Commune de FRIESENHEIM	25 830 €

Commune de GERSTHEIM	839 041 €
Commune de HERBSHEIM	1 892 €
Commune de HINDISHEIM	183 972 €
Commune de HIPSHEIM	59 201 €
Commune de HUTTENHEIM	275 287 €
Commune d'ICHTRATZHEIM	24 685 €
Commune de KERTZFELD	29 116 €
Commune de KOGENHEIM	134 427 €
Commune de LIMERSHEIM	44 852 €
Commune de MATZENHEIM	38 629 €
Commune de NORDHOUSE	350 607 €
Commune d'OBENHEIM	162 878 €
Commune d'OSTHOUSE	75 117 €
Commune de RHINAU	958 858 €
Commune de ROSSFELD	15 857 €
Commune de SAND	36 064 €
Commune de SCHAEFFERSHEIM	151 491 €
Commune de SERMERSHEIM	121 391 €
Commune d'UTTENHEIM	29 995 €
Commune de WESTHOUSE	37 161 €
Commune de WITTERNHEIM	11 638 €

Total = 7 902 754 €

Ces montants devront être modifiés au courant de l'année, notamment en raison de la gendarmerie d'Erstein.

4. La dette

Au 1er janvier 2020, l'encours total de dette tous budgets confondus s'élève à **12,086 M €** (en diminution de 1,176 M € par rapport au 1er janvier 2018) et à 9,298 M € au 1er janvier 2021, avec

- **une baisse de 0,948 M €** pour les trois budgets à comptes de liaison (GENERAL, GENS DU VOYAGE et CINEMA)
- **une baisse de 0,228 M €** pour les six budgets des zones d'activités, toutefois limitée au seul budget ZAC ERSTEIN

En M €	Dettes au 1er janvier 2019	Dettes au 1er janvier 2020	Evolution
I) Budgets à comptes de liaison			
Budget GENERAL	7,969	7,021	- 0,948
Budget GENS DU VOYAGE	0	0	0
Budget CINEMA	0	0	0
Sous-total I)	7,969	7,021	- 0,948
II) Budgets zones d'activités			
Budget ZAC ERSTEIN	2,532	2,304	- 0,228
Budget ZEC BENFELD	1,100	1,100	0
Budget ZI ERSTEIN KRAFFT	0,865	0,865	0
Budget ZA GERSTHEIM	0,639	0,639	0
Budget ZI RHINAU	0,157	0,157	0
Budget ZI HINDISHEIM	0,292	0,203	- 0,041
<i>Créance de la commune de HINDISHEIM</i>	-0,292	-0,203	+ 0,041
Sous total II)	5,293	5,065	- 0,228
III) Budgets à autonomie financière			
Budget OM ERSTEIN	0	0	0
Budget OM SMICTOM	0	0	0
Sous-total III)	0	0	0
TOTAL	13,262	12,086	- 1,176

5. Dépenses et organisation du personnel : une mutualisation positive

Personnel : Une masse salariale maîtrisée

Le montant de la masse salariale s'établit à 11 471 237 € pour l'ensemble des agents de la collectivité en 2018 dont 5 176 377 € ont été refacturés, en 2018, à la ville d'Erstein.

Le montant 2019 est estimé à 11 975 661 € pour une refacturation à la ville d'Erstein de 5 329 904 €.

Cette augmentation est d'abord liée aux glissement-vieillesse-technicité ainsi qu'aux

avancements de grade et aux promotions internes (+2% votés au Budget primitif 2019).

Suite à la hausse de l'offre périscolaire, une augmentation de la charge salariale était incontournable. Elle s'élève à 225 000 €, cependant quasiment compensée en recettes par la facturation aux usagers et les subventions de la CAF.

Concernant la ville d'Erstein, le recrutement d'un ingénieur en raison des nombreux projets en cours a pour conséquence une hausse de la masse salariale de 50 000 €.

Cette augmentation de 275 000 € a fait l'objet d'une décision modificative votée en novembre dernier par le conseil communautaire.

Pour 2020, la hausse prévisionnelle de la masse salariale devra être contenue entre 1 et 2% (hors compensations liées au nouveau régime indemnitaire et au nouveau statut de ainsi que la hausse liée à l'extension du service commun à cinq autres communes dont le montant est refacturé aux communes concernées et compensée par des recettes.)

Le pourcentage de hausse sera déterminé précisément dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2020.

En conséquence, les effectifs subissent une augmentation (agents des périscolaires et des services communs) :

Filière	Effectifs réels 1/1/2019 (Ville d'Erstein)	Effectif réels 1/1/2020 (Ville d'Erstein)	Effectifs 1/1/2019 réels (3CE)	Effectifs réels 1/1/2020 (3CE)	Dont agents des communes en service commun hors Erstein (au 1/1/2020)
Administrative	27	24	22	28	6
Culturelle	23	23	27	27	0
Technique	56	57	26	34	8
Animation	4	4	72	78	0
Police municipale	7	7	0	0	0
Sportive	0	0	9	9	0
Sociale	14	14	0	4	4
Médico-sociale	0	0	4	3	0
Emplois aidés/vacataires	13	13	8	7	0
TOTAUX	144	142	168	190	18
TOTAUX SERVICE COMMUN	Année 2019 : 312		Année 2020 : 335		

La différence entre les effectifs 2019 et 2020 pour la Ville d'Erstein (-2) s'explique par la mutation ou le départ en retraite de trois agents de la filière administrative. En outre, un ingénieur a également été recruté.

Concernant la communauté de communes, la différence de 22 agents s'explique par l'intégration de 18 agents des nouvelles communes en service commun au 1/1/2020 et par la création de six postes pour le service périscolaire. Dans le même temps, un agent de la filière médico-sociale est parti en mobilité et un poste d'emploi aidé a été supprimé et pourvu par une mobilité interne.

Des avancées en matière d'égalité entre femmes et hommes au sein de la communauté de communes

En vertu de l'article L.2311-1-2 applicable aux EPCI de plus de 20 000 habitants, il convient de présenter, lors du débat d'orientation budgétaire, l'état des lieux sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes.

En ce qui concerne les élus, sur les 61 conseillers communautaires actuels, 24 sont des femmes. Les vice-présidentes sont au nombre 4 sur un total de 14. En ce qui concerne les agents, ils se répartissent -en 2019- entre 221 femmes et 91 hommes.

Si on synthétise le nombre d'agents par filière, on peut constater une plus forte représentation des femmes dans les filières administratives, culturelles et sociales. En revanche, les hommes sont plus nombreux dans les filières techniques et sportives. On observe toutefois une quasi-parité dans la filière police municipale. Concernant le type de contrat, les femmes représentent une part prépondérante dans la catégorie des contrats à durée déterminée.

Les agents en disponibilité sont également très majoritairement de sexe féminin, tout comme les bénéficiaires des congés parentaux.

En ce qui concerne les travailleurs handicapés, les deux sexes sont représentés à parité. Pour le travail décalé, ce sont majoritairement des hommes qui sont concernés. Les bénéficiaires de compte épargne-temps sont majoritairement des femmes, sans doute aussi en raison du nombre plus important de femmes travaillant dans notre structure. Il est à remarquer que le nombre d'heures supplémentaires restent essentiellement accompli par des hommes. Une explication réside dans le fait qu'elles concernent essentiellement la filière technique qui est principalement composée d'hommes.

A noter qu'un certain nombre d'agents principalement féminins ne bénéficiaient d'aucun régime indemnitaire, fruit de l'histoire des structures avant la fusion. Avec la mise en place du RIFSEEP, tous ces agents se verront désormais attribuer un régime indemnitaire.

Un vestiaire séparé femmes et hommes au sous-sol de la mairie d'Erstein a été réalisé.

L'amélioration de la situation pour l'égalité femmes-hommes fera également l'objet d'une réflexion au sein du Conseil de développement.

De nouvelles perspectives pour les agents et les collectivités

RIFSEEP : un nouveau régime indemnitaire réglementaire sans perdants mais maîtrisé

Un important travail concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire et du nouveau statut de l'agent a été mené par le service des ressources humaines avec l'appui de consultants.

L'objectif était triple :

- 1) Se conformer au droit en vigueur
- 2) Garantir le maintien de la rémunération de tous les agents ainsi que leurs avantages sociaux (au minimum par une compensation versée dans le régime indemnitaire)

- 3) Assurer une maîtrise des dépenses en matière de personnel sans harmonisation par le haut. En effet, conserver les avantages sociaux les plus élevés de chaque ancienne structure aurait conduit à une hausse de la masse salariale bien trop importante. La solution proposée est donc de garantir le maintien des avantages de chaque agent en poste avec un nouveau dispositif qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et sera applicable à tous les nouveaux agents.

Le Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'expérience professionnelle (RIFSEEP) permet à la

fois d'harmoniser les modalités d'attribution du régime indemnitare entre tous les agents et de se mettre en conformité avec les nouveaux textes.

STATUT DE L'AGENT : une harmonisation réglementaire mais réfléchie pour le 1^{er} janvier 2020

Le nouveau statut a pour objectif de mettre à jour les dispositifs suivants :

- Temps de travail : adoption d'un nouveau protocole qui fixe la durée du travail à 1593 heures par an et détaille l'ensemble des règles liés au temps de travail (congrés, cycles des RTT, pause méridienne...)
- Attribution de tickets restaurant avec participation de l'employeur : harmonisation sur le régime de la ville d'Erstein.
- Participations de la communauté de communes au titre de l'assurance santé et de l'assurance prévoyance : mise en place d'un dispositif simple et favorable aux agents dont les rémunérations sont les plus faibles.

Le surcoût de cette harmonisation est lié à :

- 1) La réglementation qui impose de procéder au versement d'un régime indemnitare à tous les agents qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent. Cela participe dans le même temps d'une équité entre les agents.
- 2) Aux compensations pour les agents dont les participations employeur sont inférieures à celle qu'ils touchaient avant le 1/1/2020.

Le montant total estimatif de la dépense supplémentaire est de 100 000€.

Ce nouveau statut et ce nouveau régime indemnitare devraient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020, après vote du Conseil Communautaire. Ces dispositifs ont déjà obtenu un avis favorable du Comité Technique.

SERVICE COMMUN : Extension à cinq communes supplémentaires

Dans le respect de la volonté des maires, une procédure complexe a été conduite par le service des ressources humaines avec l'appui du cabinet KPMG pour qu'au 1^{er} janvier 2020, les communes de **Herbsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Osthouse et Schaeffersheim** puissent rejoindre le service commun sur le même modèle que celui mis en œuvre avec la Ville d'Erstein au 1^{er} janvier 2017.

Les agents de ces communes feront donc partie intégrante du personnel intercommunal, déchargeant ainsi les élus et les administrations communales de missions spécialisées et complexes liées aux ressources humaines.

Cependant, les agents demeurent sous l'autorité hiérarchique de leurs maires ou N+1 respectifs. La communauté de communes assure exclusivement la partie administrative de gestion de ces agents.

Ces communes s'inscrivent ainsi dans une démarche novatrice et font figure de pionniers. Ce mouvement reste entièrement subordonné à la volonté de chaque commune.

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS) : Une démarche en voie de finalisation

La démarche d'évaluation des Risques Psycho-Sociaux (RPS), a été réalisée en 2019, avec une présentation finale aux chefs de service.

Elle doit maintenant faire l'objet d'une présentation en CHSCT.

Par après, un plan d'actions, à déterminer avec les chefs de service, pourra être mis en œuvre au courant du premier trimestre 2020.

LE TELETRAVAIL : un dispositif à promouvoir

Le télétravail est un dispositif qui peut désormais être mise en œuvre dans le secteur public.

Une réflexion sera rapidement menée en concertation avec les agents éligibles et les organisations syndicales afin de proposer cette alternative dans l'objectif d'améliorer le confort des agents ainsi que l'impact environnemental.

6. Compétences, projets et services

L'achèvement de l'harmonisation des compétences a été réalisé lors du dernier conseil communautaire de 2018. La CLECT s'est réunie en septembre dernier pour proposer les transferts de charges qui en découlent.

Les compétences concernées étaient les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'été d'Erstein et de Schaeffersheim, de la petite enfance à Erstein, des allocations vétérances (communes de l'ancienne Cocoben), de la fourrière intercommunale et de la contribution des eaux pluviales.

Le point lecture de Daubensand a, quant à lui, fait l'objet d'une restitution à la commune.

Une nouvelle mise à jour des statuts communautaires est en voie de finalisation afin de faire coïncider la mise en œuvre quotidienne de nos compétences avec les textes en vigueur et appréhender les évolutions futures.

Poursuite des projets et nouvelles perspectives

Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse : un triptyque au cœur de la demande citoyenne

En matière de **petite-enfance et d'enfance**, concernant les bâtiments, l'offre grandit notamment sur le secteur de Benfeld avec de nouvelles réalisations sur Herbsheim.

Les travaux à Kogenheim et Kertzfeld sont achevés tout comme ceux de l'annexe au périscolaire de Benfeld, dans les anciens locaux de la trésorerie. Des bâtiments modulaires sont également en cours d'installation sur la commune de Huttenheim. Les périscolaires à Sand et Sermersheim sont en voie d'achèvement.

A noter qu'un montant d'aide départementale de 688 000 € est venu abonder les recettes de ces différents projets en plus d'un fonds de concours (diminués du montant de subvention reçu par la communauté de communes pour chacun de ces projets) versés par les communes de Kertzfeld et Sermersheim.

S'agissant du secteur d'Erstein, des travaux concernant un nouvel accueil pour la restauration sur Limersheim doivent démarrer au premier trimestre 2020.

Sur le secteur du Rhin, les infrastructures d'accueil périscolaire font l'objet de négociations concernant une éventuelle fin de délégation de service public (Gerstheim et Rhinau).

La CCCE est compétente en matière de **jeunesse** et de gestion des structures destinées à développer des activités et des projets en direction des jeunes de 10 à 18 ans.

L'espace jeunes d'Erstein est géré en régie et les deux services animation jeunesse de Benfeld, de Gerstheim et de Rhinau sont quant à eux gérés par la FDMJC via une convention d'objectif.

La politique jeunesse de la CCCE se veut ambitieuse en proposant aux jeunes des accueils aux activités multiples dont la finalité, au-delà de la technicité de l'activité, réside en la socialisation des jeunes, l'appropriation des règles et des étapes d'un projet, la confrontation des idées, l'engagement personnel, le respect de l'autre et plus globalement, la préparation des jeunes à devenir des citoyens actifs et responsables au sein de la société.

Les conventions d'objectifs en vigueur pour les secteurs de Benfeld et du Rhin ont été prolongées en raison du lancement d'un audit portant sur ce secteur d'intervention. Cette étude conclut à la nécessité de lancer une procédure de délégation de service public (DSP) sur l'ensemble de la compétence « jeunesse » des deux secteurs concernés par les conventions d'objectifs.

Les projets de développement : De véritables avancées

En matière **d'habitat**, la procédure d'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH) a été conduite par l'ADEUS avec présentation du diagnostic au Conseil communautaire le 18 décembre 2019.

Conventionnellement a été prévu, lors de la création du collège d'enseignement secondaire d'Erstein (en 1964), la rétrocession à la Communauté de Communes des terrains et bâtiments désaffectés par le collège.

Suite à la restructuration du collège d'Erstein, le bâtiment A du collège a été concerné par cette disposition. Il s'agit d'un bâtiment datant du début du XXème siècle, d'une surface de 1060 m² sur deux étages, sur une parcelle de 2810 m².

Par un acte administratif en date du 27/08/2019, la Communauté de Communes est devenue pleinement propriétaire de l'ancien Bâtiment A du collège d'Erstein (cession à titre gratuit).

Selon l'avis du domaine, la valeur vénale du bien s'élève à 636.000 € HT.

La Communauté de Communes et la Ville d'Erstein n'ayant identifié aucun besoin pour leur propre usage il est prévu le lancement d'un appel à projet pour la réhabilitation de ce bâtiment.

Le **Très Haut Débit** est devenu une réalité sur notre territoire. Un contrat a été signé le 19 novembre avec ORANGE prévoyant, d'ici à 2021, le déploiement sur fonds privé d'un réseau de fibre optique dans les communes bénéficiant jusqu'alors d'un réseau câblé exploité par SFR-NUMERICABLE. Parallèlement, le déploiement du réseau ROSACE se poursuit selon l'échéancier suivant :

Communes	Livraison travaux prévisionnelle	Ouverture commerciale prévisionnelle
UTTENHEIM	travaux réalisés	06/12/2019
HIPSHEIM	2ème semestre 2020	Livraison + 3 mois
ICHTRATZHEIM	2ème semestre 2020	Livraison + 3 mois
KERTZFELD	2ème semestre 2020	Livraison + 3 mois
ROSSFELD	2ème semestre 2020	Livraison + 3 mois
SCHAEFFERSHEIM	2ème semestre 2020	Livraison + 3 mois
HINDISHEIM	2021	Livraison + 3 mois
KOGENHEIM	2021	Livraison + 3 mois

L'environnement : Une priorité affirmée

Concernant **l'environnement**, le plan climat air énergie territorial (PCAET), devrait connaître des avancées avec l'emploi d'un ingénieur spécialisé en la matière depuis début décembre. Le financement de l'espace info énergie fait l'objet pour 2020 d'une nouvelle convention avec la Ville d'Erstein, l'ADEME et la Région Grand Est.

Sur un budget total de 45 000€/an, la communauté de communes participe à hauteur de 3000€.

La compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (**GEMAPI**) est exercée pour le compte de la communauté de communes par le SDEA, le Syndicat Mixte pour l'entretien du bassin Ehl-Andlau-Scheer et la Région Grand Est. Son produit (actuellement fixé à 90 000 €) sera désormais à voter avant le 15 avril de l'exercice en cours (et non plus au 1^{er} octobre de l'année N-1), suite à une modification apportée par l'article 164 de la loi de Finances pour 2019.

Cette somme est destinée à financer les études concernant les digues de l'Ill dans dix communes membres (Benfeld, Herbsheim, Huttenheim, Kogenheim, Matzenheim, Osthause, Sand, Sermersheim et Witternheim).

S'agissant de la compétence **déchets ménagers**, le SMICTOM d'Alsace centrale a mis en place la collecte séparative des biodéchets fin 2019 et mettra en œuvre la tarification incitative à la levée pour 2020. Pour le Pays d'Erstein, il est à relever la réalisation de travaux de mise aux normes de la Déchèterie d'Erstein

Une étude comparative relative aux systèmes de gestion des ordures ménagères "Régie Pays d'Erstein / SMICTOM Alsace Centrale" a été réalisée par un bureau d'études.

Elle a permis de mettre en lumière des divergences et convergences de ces deux systèmes de gestion ainsi que des pistes de travail en commun.

Economie et déplacement

Le développement économique poursuit son essor avec un maillage riche de zones d'activités sur notre territoire. Les parcelles de la quatrième tranche du Parc d'Activités des Nations sur le ban de Sand devraient être commercialisées fin 2020.

A Rhinau, la réalisation de la ZA « Gaeshecklen » dépend d'un projet d'acquisition actuellement en attente.

C'est aussi le cas à Hindisheim pour la ZA « Kaltau », dont une entreprise pourrait acquérir l'ensemble de la surface concernée. Sur le PAPE et la ZI de Krafft à Erstein, des terrains sont commercialisés tout comme sur la ZA « Le Ried » à Gerstheim.

Dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Economique, la Région propose aux territoires des **Pactes d'Offensives Croissance Emploi**, dits POCE.

Les POCE sont des conventions signées avec la Région mettant en avant des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation.

Ces actions pourront concerner des thèmes tels que : les tiers-lieux, commerce et artisanat, écologie industrielle

Pour mettre en œuvre un POCE, il faut réaliser au préalable un diagnostic qui fera ressortir les Atouts, Forces, Opportunités et Menaces sur le territoire.

Lancement du projet pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein :

- Juin 2019 Appel d'offre pour réalisation du diagnostic
- Décembre 2019 : Lancement du diagnostic (cabinet Katalyse)
- Février 2020 : Réunion intermédiaire
- Avril - mai 2020 : Présentation des résultats du diagnostic
- Juillet 2020 : Formalisation des actions avec la Région Grand Est et signature du POCE

En matière de **transports**, le projet de giratoire sur la RD1083 à hauteur de Sand est en bonne voie : les terrains d'assiette sont en cours d'acquisition et l'avant-projet définitif sera soumis au Conseil communautaire du 18 décembre 2019.

Le coût estimatif est de 2 100 000 € HT avec une participation de 20 % attendue du Département. La date prévisionnelle de mise en service est fixée à 2023.

La réalisation des **pistes cyclables** engagée par l'ancienne communauté de communes du Rhin se poursuit. Le tronçon Friesenheim -Rhinau devrait être réalisé en mars 2020.

Les négociations pour les acquisitions foncières de la liaison Gerstheim-Obenheim-Daubensand sont en cours.

Parallèlement ont été engagées des études de maîtrise d'œuvre pour les nouvelles pistes cyclables - Ehl-Benfeld / Uttenheim-Westhouse / Nordhouse-canal / Gerstheim-Canal.

De façon plus globale, prenant conscience du caractère essentiel de la problématique transport à l'échelle du territoire, les élus ont décidé du principe du lancement d'une étude d'opportunité relative aux compétences « Autorité organisatrice des Transports » et « autorité organisatrice de la mobilité régionale ». Ces compétences concernent les transports publics locaux réguliers, le transport scolaire et les services à la demande. L'étude préalable permettra de disposer d'une connaissance fine des dynamiques de mobilités ainsi que du développement de mobilités partagées.

Le Transport A la Demande (TAD), réservé aux plus de 60 ans (ou en dessous sous réserve de conditions) se poursuit également en partenariat avec la Région. Le tarif est fixé à 3 € pour un trajet « aller » et 6 € pour un « aller-retour ».

Culture et sport : Des équipements structurants attendus

En matière de **culture**, un travail sur l'organisation du réseau des médiathèques, bibliothèques et points lecture communaux est en cours.

Bibliothèque de Gerstheim

Une étude de faisabilité a été réalisée en partenariat avec la commune de Gerstheim,

concernant la création d'une bibliothèque sur le site de l'ancien Moulin de Gerstheim.

Ce bâtiment de quatre étages pourrait être occupé par l'espace bibliothèque de 290 m² (correspondant aux besoins identifiés et aux critères de subvention de la DRAC) sur les deux niveaux inférieurs et par un pôle multilingue, culturel et associatif communal sur les deux niveaux supérieurs.

Bibliothèque de Rhinau

Une étude de faisabilité a été réalisée concernant la réhabilitation et l'extension de la bibliothèque existante à Rhinau.

A la surface actuelle d'exploitation de 157 m² pourrait être ajoutée un espace complémentaire à créer de 35 à 50 m² pour correspondre besoins identifiés et aux critères de subvention de la DRAC. Les travaux de rénovation de la bibliothèque de Rhinau et la réalisation d'une bibliothèque à Gerstheim vont démarrer au courant du premier semestre 2020.

Pour ce qui concerne, le domaine du **sport et des loisirs**, le projet architectural du **gymnase intercommunal du collège et des lycées d'Erstein** a été retenu. La validation de l'avant-projet définitif est prévue pour décembre 2019 avec une fin des travaux courant 2022. Ce gymnase permet de répondre aux besoins des établissements scolaires du second degré ainsi que des associations locales. Cette construction sera réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville d'Erstein qui apporte à ce projet son concours financier.

L'étude de faisabilité d'un deuxième bassin nordique au centre nautique d'Erstein est en cours de réalisation et fera l'objet d'une présentation au deuxième trimestre 2020.

En matière **d'attractivité et de tourisme**, Fort du succès du premier « Vélo Gourmand » en 2018, cette manifestation sera reconduite en 2020.

Transfrontalier : Un partenariat stratégique à consolider

La **coopération transfrontalière** reste essentielle avec les participations de la CCCE au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière « Vis-à-Vis » ou à l'Eurodistrict « Strasbourg-Ortenau ».

A ce titre, la convention de partenariat pour la ligne transfrontalière Erstein-Lahr a été reconduite jusqu'au 31 août 2021. Son coût annuel est de 140 000€ avec une participation de 20 000€ de la communauté de communes et du même montant de la part de la Région Grand Est et du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Une volonté affirmée de soutenir la vie associative

Dans le domaine primordial de la politique de soutien de notre collectivité **aux associations** et aux animations communales, les règles et dispositifs d'utilisation et de développement des ressources sont harmonisés y compris pour la banque de matériel.

La délibération adoptée le 3 avril 2019 est venue compléter le dispositif existant. A l'aide à la location de chapiteaux et celle au titre des activités régulières et permanentes organisées pour les jeunes de 3 à 18 ans, se sont ajoutées :

- l'aide au titre de l'enveloppe de soutien à la vie associative (une enveloppe de 2 000 € par commune et par an)
- l'aide au titre du soutien aux opérations d'investissement pour des opérations compris entre 10 000 et 300 000 € avec un

taux d'intervention de 15 ou 30 % selon que la maîtrise d'ouvrage est communale ou associative. Le tableau, ci-après, récapitule les aides ainsi attribuées en 2019 (*y compris les dossiers qui seront présentés au Conseil du 18/12/2019 et non encore délibérés*) :

	Nombre de dossiers	Montant 2019
au titre des activités régulières et permanentes	68	33 950 €
location de chapiteaux	15	7 944 €
soutien à la vie associative	57	56 000 €
soutien aux opérations d'investissement	4	53 587 €
TOTAL	144	151 481 €

Le **Conseil de Développement** est désormais en fonction. Une charte sera rédigée et votée pour préciser le rôle de cette instance. Ses membres ont par ailleurs rencontré l'ensemble des maires afin de faire à terme des propositions pour le territoire.

Enfin, **un rapport d'activités pour les années 2017 à 2019** sera proposé pour le conseil de février 2020. Ce rapport vise à présenter une synthèse des actions de la communauté de communes depuis sa fusion jusqu'à aujourd'hui.

7. L'investissement

En 2019, la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN (CCCE) avait inscrit un montant total de **7,339 M €** au budget au titre des dépenses d'équipement :

	Total Prévu (BP + DM) dont réserves	Réalisé au 26/11/2019
FRAIS D'ETUDES		
Piscine ERSTEIN – Bassin nordique	30 000	0
Bibliothèque RHINAU	13 000	0
Bibliothèque GERSTHEIM	10 000	3 524
LOGICIELS		
Informatique	48 550	18 744
Communication	1 000	0
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
Très Haut Débit :	469 276	
Commune de HERBSHEIM		66 325

Commune de NORDHOUSE		136 325
Commune d'OSTHOUSE		79 275
Commune de WESTHOUSE		113 925
Commune de WITTERNHEIM		37 450
Soit au total :		433 300

Aides à l'investissement pour les salles sportives	300 000	8 775
Giratoire RD1083	201 600	0
OCM Aides directes versées aux entreprises	152 202	28 695
Communes ex-CC RHIN	68 000	68 000
Programme d'équipement informatique dans les écoles	23 400	12 755

TRAVAUX ET ACQUISITIONS

Accueil périscolaire BENFELD	120 900	61 150
Accueil périscolaire HERBSHEIM	30 400	23 741
Accueil périscolaire KERTZFELD	461 980	384 502
Accueil périscolaire KOGENHEIM	153 000	55 715
Accueil périscolaire SAND	910 876	352 604
Accueil périscolaire SERMERSHEIM	842 947	509 300
Accueil périscolaire WESTHOUSE	10 770	19 512
Gymnase lycées et collège ERSTEIN	1 200 000	176 379
Pistes cyclables	736 560	19 339
Renaturation des cours d'eau de la Scheer et de l'Andlau	247 919	9 427
Piscine ERSTEIN	196 400	218 868
Gymnase Romain ROLLAND	195 500	92 381
Bibliothèque GERSTHEIM	128 000	0
Gymnase Marguerite YOURCENAR	110 000	83 032
Bibliothèque RHINAU	100 350	223
Banque de matériel	92 400	74 571
Programme d'Agenda accessibilité handicapés	86 500	127 005
Médiathèque ERSTEIN	80 000	28 375
Aménagement du 2 ^{ème} étage de la MIS	73 801	32 666
Matériel informatique	57 900	55 960
Cinéma BENFELD	41 480	34 078
Aire de Grand Passage BENFELD	29 400	17 917
Tourisme	28 750	10 463
Multi-accueil GERSTHEIM	24 800	0
Communication	20 700	1 963
Accueils périscolaire Secteur ERSTEIN	15 597	6 034
Accueil périscolaire GERSTHEIM	6 000	12 216
Accueil périscolaire HUTTENHEIM	5 700	6 253
Atelier jus de fruits ROSSFELD	5 045	5 045
Ecole de Musique du RHIN	4 000	4 166
Multi-accueil BENFELD (MIE)	1 200	0
Multi-accueil BOOFZHEIM	1 200	0
Accueil périscolaire MATZENHEIM	1 000	960
SAJ ERSTEIN	420	1 750
Médiathèque BENFELD	200	0
Maison Intercommunale des Associations	0	209

7 338 723 €

2 999 597 €

000 Conclusion

ERSTEIN	11
BENFELD	6
GERSTHEIM	3
RHINAU	2
HUTTENHEIM	2
NORDHOUSE	2
WESTHOUSE	2
HINDISHEIM	2
MATZENHEIM	2
OBENHEIM	2
BOOFZHEIM	2
KOGENHEIM	2
KERTZFELD	2
SAND	2
HIPSHEIM	2
ROSSFELD	2
OSTHOUSE	1
SERMERSHEIM	1
HERBSHEIM	1
SCHAEFFERSHEIM	1
DIEBOLSHEIM	1
LIMERSHEIM	1
FRIESENHEIM	1
UTTENHEIM	1
BOLSENHEIM	1
WITTERNHEIM	1
DAUBENSAND	1
ICHTRATZHEIM	1

L'année 2020, année de transition

L'année 2020 est une année charnière qui sera marquée par les élections municipales et donc également un renouvellement des élus au sein du conseil communautaire.

Il convient de relever que la composition de cette instance délibérative a été revue afin de se mettre en conformité avec le nouveau dispositif juridique nouvellement applicable.

Ce seront 58 membres qui siégeront après le renouvellement municipal selon la répartition suivante, issue d'un accord local proposé par délibération du conseil communautaire le 26 juin 2019, approuvé par une grande majorité des conseils municipaux et entérinée par le Préfet du Bas-Rhin (arrêté du 28 octobre 2019) :

Ce Rapport d'orientation budgétaire a rappelé les projets en cours d'achèvement ainsi que les études pour de futurs projets dont la réalisation sera décidée par les futur.e.s conseiller.e.s communautaires. **L'investissement reste très important** et soutenu grâce à une capacité financière confortée par la fusion et une **maitrise des dépenses de fonctionnement**.

Les **harmonisations des régimes indemnitaires, des statuts des 335 agents et des compétences** sont désormais abouties. La dynamique de mutualisation et de développement des **services communs** se poursuivront. Après Erstein, ils seront rejoints -au 1er janvier 2020- par cinq nouvelles communes (Herbsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Osthouse et Schaeffersheim).

Le budget 2020 sera un budget de transition que le nouveau conseil pourra amender.